

REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

FAQ

1. Les douches et vestiaires sont-ils accessibles ?

Oui, ils sont accessibles après contrôle pour les détenteurs du pass sanitaire.

2. Pouvons-nous donner l'accès à des personnes qui sont extérieures à l'établissement ?

OUI avec application du pass sanitaire.

3. Pour les activités qui se déroulent en extérieur (running, flag rugby et foot) : faut-il contrôler le pass sanitaire?

⇒ **OUI** si :

- vous êtes sur le terrain synthétique
- vous êtes dehors et qu'il y a un **encadrant de l'activité sportive**.

⇒ **NON** si l'activité est pratiquée à l'extérieur et sans encadrement (activité en autonomie).

4. Pour l'activité chorale qui a lieu à l'intérieur (salles du Dpt GEI) : faut-il que les choristes conservent leur masque en plus de la distanciation physique?

⇒ **OUI** si des personnes ne participent pas au chant.

⇒ **NON** si les règles de distanciation sociale + une aération perpétuelle de la salle sont respectés.